TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Fonds social européen
Mission locale

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction du Fonds social européen

Additif DGEFP n° 2007-25 du 5 octobre 2007 relatif au cofinancement du réseau des missions locales et PAIO par le Fonds social européen

NOR : *ECEF0710748X*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Texte de référence : circulaire DGEFP n° 2005-18 du 29 avril 2005 relative au financement par le FSE, objectif 3, axe 1, mesure 1, du réseau des missions locales et PAIO, programmation 2005-2006.

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle à Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).

A titre transitoire, afin de cofinancer les opérations et dépenses 2007 des missions locales et PAIO par le FSE pour la programmation 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi » (axe 2, mesure 1, sous-mesure 2 : accès des jeunes au marché du travail par un renforcement de l'accueil et de l'orientation), vous êtes autorisés à conventionner les missions locales et PAIO selon les modalités définies dans la circulaire DGEFP n° 2005-18 du 29 avril 2005 citée en référence, et ce jusqu'à la signature de la prochaine circulaire fixant les règles de cofinancement par le FSE des missions locales pour 2007-2013, en cours d'élaboration.

Le présent additif ne sera plus d'application pour les opérations et dépenses 2008 et suivantes au titre de la programmation 2007-2013 après la parution de la circulaire relative au financement du réseau des missions locales et PAIO par le Fonds social européen, dans le cadre du programme opérationnel FSE 2007-2013.

La circulaire DGEFP n° 2005-18 du 29 avril 2005 citée en référence reste d'application pour la programmation 2000-2006.

Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,
J. Gaeremynck